

Envie de devenir propriétaire à Paris et prendre part à un projet d'habitat participatif ?

Découvrez l'offre proposée par la Foncière de la Ville de Paris qui s'intègre au futur quartier Saint-Vincent-de-Paul dans le 14^e arrondissement.

LE 6 AVRIL 2021, la Foncière de la Ville de Paris lance la commercialisation de ses premiers logements en bail réel solidaire (BRS)

La Foncière de la Ville de Paris en quelques mots...

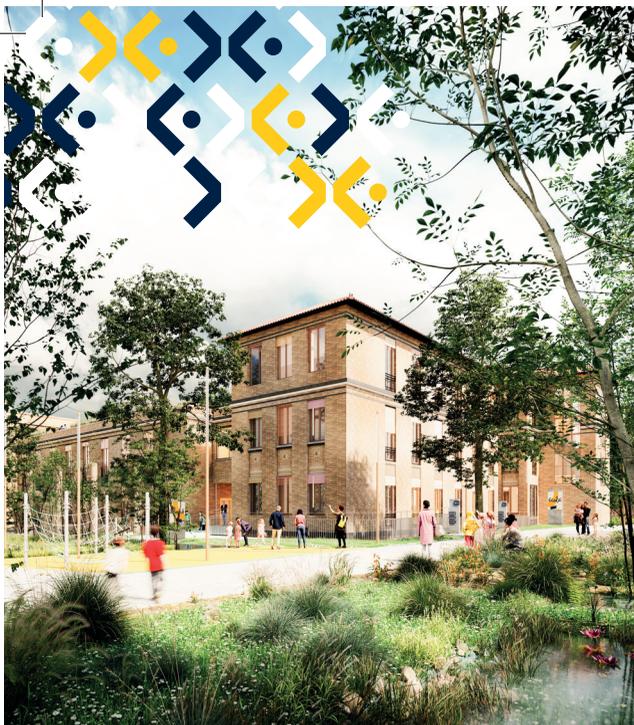
La Foncière de la Ville de Paris (FDVP) est un organisme de foncier solidaire sans but lucratif, créé à l'initiative de la Ville de Paris et agréé par l'État, qui vise à faciliter l'accès à la propriété pour les classes moyennes à Paris.

Ses objectifs :

- **permettre** la construction de logements à prix maîtrisés dans la durée
- **lutter** contre la dynamique spéculative des marchés immobiliers
- **favoriser** la mixité sociale dans Paris

Comment ça fonctionne ?





Perspective du bâtiment Pinard,
futur équipement public du quartier
Saint-Vincent-de-Paul. © Chartier Dalix

23

LOGEMENTS en accession
à la propriété via le BRS

2025

DATE DE LIVRAISON
des logements

Zoom sur le bail réel solidaire à Saint-Vincent-de-Paul

Saint-Vincent-de-Paul est un projet de création d'un nouveau quartier dans le 14^e arrondissement de Paris, sur le site d'un ancien hôpital.

Le projet est aménagé par Paris & Métropole Aménagement (P&MA).

Un projet de BRS en habitat participatif porté par la Foncière de la Ville de Paris :

Les futurs habitants du bâtiment Lepage concevront collectivement un projet d'habitat et un mode de vie écologiques, durables et solidaires.

Ils seront impliqués tout au long du projet, à travers une démarche participative de co-élaboration, de la conception jusqu'à la gestion quotidienne de l'immeuble et des espaces partagés.

Le projet vous intéresse et vous souhaitez soumettre votre candidature pour faire partie des futurs habitants du bâtiment Lepage ?



Rendez-vous sur fonciere-ville-paris.fr pour vérifier vos conditions d'éligibilité et remplir votre dossier entre le 6 et le 30 avril 2021.